



Q&R #1

Date : 2015-09-29

Projet: Remplacement d'une tour d'eau

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1 : J'aimerais apporter une option à l'annexe E Section 1.6.1., item 8 (Addenda #1). Au lieu d'enlever et installer une membrane au plancher de béton sous la tour d'eau, ces travaux causeront énormément de poussières et d'odeurs. Je suggère d'installer une "panne" en acier galvanisé à la grandeur de la surface approximativement 13' x 6' directement raccordé au drain de plancher. Qu'en pensez-vous et est-ce que cela sera accepté?

Réponse : AAC désire le remplacement de la membrane, tel que spécifié aux documents de soumission. La proposition d'une panne n'est pas acceptée.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.